



<p>N° de fiche poste : 02/2022_CAPPEI ULIS</p>	<p>Poste : Adjoint spécialisé « Coordonnateur d'une ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives) » (en formation CAPPEI « Enseigner en ULIS »_ (ex option D du CAPASH)</p>
<p>Descriptif et contexte du poste</p>	<p>L'organisation pédagogique de l'ULIS relève d'un co-pilotage entre l'IEN ASH, l'IEN de la circonscription du premier degré ou le chef d'établissement.</p> <p>L'enseignant spécialisé coordonnateur d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) exerce ses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- sous l'autorité hiérarchique et pédagogique (RDV de carrière) de l'IEN en charge de la circonscription pédagogique du premier degré, s'il s'agit d'une ULIS « Ecole ».- sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et hiérarchique de l'IEN ASH, s'il s'agit d'une ULIS « collège » ou « lycée ».- sous l'autorité fonctionnelle partagée de l'IEN en charge de la circonscription du premier degré et du chef d'établissement s'il s'agit d'une ULIS « Ecole-Collège ». L'IEN ASH reste l'autorité hiérarchique et pédagogique (RDV de carrière). <p>L'ULIS constitue un dispositif qui offre aux élèves en situation de handicap qui en bénéficient, suite à une décision de la CTES, une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre des regroupements. Il permet la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de chacun des élèves concernés.</p> <p>Conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Être Professeur(e) des écoles du CEPF et se présenter à l'examen du CAPPEI dans la spécialité « Enseigner en ULIS », session 2023.
<p>Missions générales</p>	<p>1. Organiser le dispositif collectif en élaborant un projet d'ULIS articulé avec le projet d'école et d'établissement</p> <p>-Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'EDT de chaque élève au sein du dispositif ULIS et en classe d'inclusion, en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir et faire évoluer l'EDT de l'AVS du dispositif pour répondre au mieux aux besoins de chacun. - Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves. - Participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant spécialisé référent afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chacun de ses élèves. - Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'organiser et d'évaluer l'accueil de ses élèves dans les classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun dans le cadre de l'école inclusive. - Assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes. - Veiller à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement. <p>2 - Porter une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer son rôle de personne ressource auprès des équipes pédagogiques en jouant son rôle de spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage dans des situations de handicap. - S'assurer que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en particulier pour ce qui concerne l'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé.
<p>Qualifications et Compétences requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles complémentaires à celles attendues d'un maître ordinaire. ➤ Etre informé des structures, des dispositifs et des problématiques de l'Education, de l'inclusion scolaire et plus particulièrement des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap. ➤ Etre capable de participer à l'identification des besoins éducatifs particuliers. Contribuer à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées. ➤ Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services de soin, les personnels médicaux et paramédicaux. ➤ Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé. ➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles au sein d'une équipe pluri-catégorielle. ➤ Avoir des capacités pour organiser et structurer son action et anticiper les

	<p>échéances.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation ➤ Avoir des qualités relationnelles et humaines. ➤ Etre à l'écoute de l'autre et communiquer avec aisance tant à l'oral qu'à l'écrit (pour élaborer les comptes rendus, les synthèses, les projets personnalisés individualisés). ➤ Savoir rendre compte de son action aux équipes pédagogiques, aux IEN et/ou chef d'établissement et à l'IEN ASH.
Postes vacants et rattachement administratif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ulis école de Fare / collège Huahine (circonscription N°2) 2. Ulis école de Vaiaau (circonscription N° 2) 3. Ulis école Taimoana (circonscription N°4) 4. Ulis école Pinai (circonscription N°4) 5. Ulis école Taihoae / collège Taihoae (Nuku Hiva) (circonscription N°5)
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	<p>>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature portant un avis circonstancié de l'IEN d'origine - Curriculum vitae <p>>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : gestco.brh1@education.pf)</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant.</p> <p>> L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat ; - questionnement de la commission. <p>La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la DGEE (Pôle PRH1) : le vendredi 11 mars 2022 <p><u>Date des entretiens</u> : Courant avril-mai 2022</p> <p><u>Lieu</u> : DGEE, site Tuterai Tane, bureau de l'IEN ASH</p>